

**Déclaration liminaire réunion du 20 juin 2019
sur la rénovation des circulaires de gestion IFSE**

Mesdames, Messieurs,

La CGT tenait à rappeler son opposition à l'IFSE telle qu'elle est aujourd'hui constituée. Ce dispositif vise à mettre en concurrence des services, des fonctions, des filières et des grades, et, de fait à une mise à mal de la cohésion d'actions de service de notre ministère.

La CGT rappelle que **cette prime ISFE n'est pas indexée sur le point d'indice de la Fonction Publique** ni sur le coût de la vie, si bien que son pouvoir d'achat est forcément en baisse selon l'inflation comme cela est déjà le cas entre 2017 et 2018 avec 2% d'inflation !

Le document qui nous est présenté ce jour pointe les distorsions interministérielles, la CGT avait déjà alerté sur la question lors des concertations en 2014.

Toujours dans le document présenté ce jour, vous nous indiquez que deux des chantiers identifiés sont la valorisation des mobilités interministérielles entrantes et l'amélioration de la compétitivité du MINARM via la remontée de certains socles indemnitaire.

Autant la CGT est très attachée à l'image que renvoie le MINARM tant au sein de la Fonction Publique qu'auprès de la population, autant nous alertons sur certains risques qui pourraient intervenir pour les agents du ministère :

- Des mobilités internes rendues toujours plus difficiles du fait de mobilités entrantes ;
- Des évolutions internes rendues toujours plus difficiles du fait de mobilités entrantes ;
- L'absence de procédures rendant les mobilités internes prioritaires sur les mobilités inter Fonction Publique reste un gage de votre réticence à vous inscrire dans un cadre de bon sens.

D'autant qu'il est plus que malvenu de vouloir une nouvelle fois faire la part belle à la petite prime alors que les CMG n'arrivent pas à suivre le versement des tickets mobilités.

Bon nombre d'agent des plus petites catégories quitte notre ministère avec des montant de retraite proche du seuil de pauvreté ! La promotion sociale avec des taux pro-pro honorables et une augmentation indiciaire générale sont les seules forces pour pallier aux niveaux de pension catastrophiques.

La CGT s'inquiète également du sens donné à cette valorisation des mobilités interministérielles connaissant le contexte du projet de loi « transformation de la Fonction Publique » qui prévoit notamment des mobilités forcées, alors qu'auparavant ce type de dispositif constituait une sanction.

La CGT espère que ce n'est pas dans ce cadre que s'inscrit le ministère avec des projets de restructurations et de réorganisations à venir.

Nous vous remercions pour votre écoute.